

REPUBLIQUE FRANCAISE Département l'Aveyron		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE VERRIERES - 2025-01 Séance du 11 FEVRIER 2025
<i>Afférents</i>	08	<i>L'an deux mil vingt-cinq et le 11 février à 18 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
<i>En exercice</i>	11	
<i>Votants</i>	08	

Présents : Mrs JEANJEAN-UNAL

Mmes BOYER- CALVI -DUCHESNE- PALUCH – THARREAU

Absents excusés : Mrs ARGUEL, CHAUCHARD et TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

OBJET : Adressage Commune de VERRIERES

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que l'adressage est une obligation depuis le 01 juin 2024 dans les Communes de moins de 2 000 habitants. Les rues ont été nommées mais pas entièrement numérotées.

Un devis a été demandé au SMICA pour cette aide à l'adressage. Son montant est de 2 000 euros TTC. Le SMICA n'est pas assujetti à la TVA .

. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES : **2 000 € TTC**

RECETTES : **2 000 € TTC**

DETR (75 %) 1 500 €

Autofinancement Commune 500 €

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce plan de financement prévisionnel et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire la demande de subvention et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire

Pour extrait conforme

Jérôme MOURIES

Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20250211-20250211_01-DE
Reçu le 13/02/2025